

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2008.

L'an deux mil huit, le vingt deux du mois de mai, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick, M ANDRIEU Eric.

M ANDRIEU Eric a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé sans observations.

Compte-rendu des dernières réunions

CCPM

Personnel Municipal

Parc des Monts d'Ardèche

CAT : différents projets sont en cours, avec une volonté d'extension.

Rencontre avec la Gendarmerie

Réunion Maison de Retraite Publique : le conseil d'administration aura lieu le 5 juin, la vente du terrain pour accueillir la nouvelle maison de retraite devrait avoir lieu avant fin juin.

Artisans, commerçants et entreprises : une plaquette présentant les artisans, commerçants et entreprises du Monastier en en cours de réalisation.

Cérémonie du 8 Mai

Bilan du tour du village avec les commerçants.

Bilan réunion Syndicat Electrification du 7 mai : Régis LAC a été élu président

Bilan de la Réunion pour le Bulletin Municipal.

Bilan de la mise en route de la station d'épuration le 13 mai

Bilan Réunion CCPM à propos de la nouvelle édition du topo guide : état des lieux sur le balisage des chemins.

Bilan Réunion SYCTOM jeudi 15 mai : Monsieur FAYARD (Maire de Montfaucon) a été élu président.

Bilan de Journée Bois le 16/05 à ARLANC avec le CAUE et l'Espace info Energie

Bilan Réunion SICALA le 16 mai à 17 heures 30 : Michel MOUNIER fait partie du bureau

Bilan Réunion Associations le 16 mai à 20 heures 30.

Bilan Commission Travaux Samedi 17 mai à 9 heures.

Bilan Grenelle des Bâtiments Samedi 17 mai PM.

Bilan de la visite de Mr POISSEAU du CG 43 en vue d'établir un diagnostic sur le fonctionnement de la station d'épuration du Monastier et la lagune de St Victor = des soucis

de casiers apparaissent. Il y a un risque de dysfonctionnement à court terme. Une réunion destinée à évoquer ce problème a été fixée au 18 juin.

Bilan des Commissions de sécurité = un état des lieux a été fait avec le Major LANGRENE.

Subvention de l'école primaire St Dominique

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse écrite transmise par la Préfecture à propos du calcul de la subvention de l'école primaire St Dominique : il faut bien prendre en compte le nombre d'élèves total (commune et hors commune) pour calculer le coût moyen d'un élève de l'école primaire publique.

Personnel saisonnier

Les emplois saisonniers pour la saison estivale 2008 sont organisés de la façon suivante :

- **au camping municipal : 2 postes contractuels**
 - Madame Geneviève PAULET assurera le poste de gérante,
 - Madame Cécile TROMBERT ROBIN assurera le poste d'aide au camping,
- **à la piscine municipale : 6 postes contractuels**
 - Deux postes de surveillants de baignade,
 - Mademoiselle Colette BONNET assurera l'accueil et l'entretien,
 - Deux postes d'agent d'accueil et d'entretien.
- **Au service technique : 5 postes contractuels**
 - trois postes pour les travaux d'entretien et un pour les relevés d'eau.

Droits de préemption

- vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 218, 71 rue St Pierre,
- vente de deux parcelles bâties sises section AC n° 223 et 225, rue St Pierre,

la commune ne préempte pas.

Monsieur le Maire demande au Conseil quelle attitude adopter dans le cas d'un dossier urgent impliquant l'exercice ou non du droit de préemption. Il est décidé de convoquer le Conseil dans une telle éventualité.

Décisions modificatives

Régis LAC présente les décisions modificatives à approuver :

- **budget camping :**
 - 28131 amortissements : - 99 €
 - 281735 : - 603 €
 - 2813735 : + 603 €
 - 2818 : + 99 €
- **budget eau :**
 - 2813 amortissement : - 11 011.23 €
 - 2803 : + 3 720.68 €
 - 28156 : + 6 782.61 €
 - 28158 : + 507.94 €
 - 6811 dotation amortissements : - 4 €
 - 673 titres annulés : + 4 €
 - 678 charges exceptionnelles : + 6 080 €

- 654 : + 146 €
- 74 : + 6 226 €
- **budget assainissement :**
- 671 : 3 800 €
- 74 : + 3 800 €
- **budget commune :**
- 67411 : 10 026 €
- 74121 : + 10 026 €
- 6553 : + 250 €
- 681 : -11.51 €
- 60633 : -238.49 €
- 675 : -180 000 €
- 775 : - 180 000 €
- 2115/21 : - 180 000 €
- 2115/024 : + 180 000 €
- 73968 : - 2 000 €
- 7488 : + 2 000 €
- 2313 op 17 (D) : + 56 518.58 €
- 202 (R) : + 14 428.72 €
- 2031 : + 42 089.86 €

le Conseil approuve ces modifications à l'unanimité.

Dossiers divers

- **affaire SAUZARET, Granegoule.**

Le conseil décide avec 17 voix pour et 2 abstentions de lui vendre une partie du domaine public, étant précisé que les frais d'enquête publique et d'arpentage seront à sa charge. Monsieur Sauzaret s'engage à entretenir le mur situé en contrebas de la route, à nettoyer les abords de son domicile et à respecter une distance de 3 mètres par rapport à la route en cas de construction. Par ailleurs, l'extension de son bâtiment agricole limitée à deux travées sera elle aussi conditionnée par le nettoyage préalable du pré dans lequel il est situé. Le bâtiment en question devra par ailleurs s'insérer au mieux dans le paysage.

- **Auberge des Acacias**

Monsieur BELLE-PERA présente son problème : lorsqu'il a acheté l'auberge à l'ancien propriétaire, il pensait que le talus et le mur lui appartenaient. Il s'est récemment avéré qu'ils font partie du domaine public. Jean-Paul PANNEFIEU propose que Monsieur BELLE-PERA achète cette partie du domaine public (21 m²) à 10 € le m² et que la Commune prenne en charge la réalisation du document d'arpentage afférent si l'ancien propriétaire, Daniel ARCIS, refuse de le prendre en charge. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à l'enquête publique en vue du déclassement de cette partie du domaine public.

- **Affaire ENJOLRAS :** Monsieur le Maire précise que Monsieur ENJOLRAS souhaite la réalisation d'un « boudin » en goudron devant son portail pour canaliser les eaux de pluie. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Affaire LEVEL à Crouziols**

Françoise FAURE explique que Monsieur LEVEL souhaite savoir si l'accès devant son portail est du domaine privé ou public car il veut déplacer son portail. Il ressort que la partie dégradée entre la route et son portail lui appartient. Or le règlement du PLU prévoit dans l'article DG 6 que "les portails doivent être aménagés le long des voies publiques de telle sorte que si un véhicule doit stationner immédiatement avant de franchir le portail, il puisse le faire sans gêne de la circulation."

Les travaux souhaités ne pourront donc pas être réalisés.

- **Dossier Châteauneuf** : depuis que le point de captage a été baissé et qu'un réducteur de pression a été mis en place, les 4 maisons du haut n'ont plus assez de pression. La solution préconisée par l'équipe technique est le contournement du réducteur par un by-pass. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.
- **Dossier DAMNON** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 8 février 2008 autorisant Madame le Maire à faire procéder à une enquête publique pour le déclassement du domaine communal jouxtant les parcelles section C n° 2028 et 1641. Un échange doit avoir lieu entre cette partie du domaine public et la parcelle section C n° 1470 d'une superficie de 260 m². Il présente les conclusions du commissaire enquêteur. Le Conseil approuve les conclusions du commissaire enquêteur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange entre la Commune et Monsieur DAMNON et toute pièce relative à ce dossier.
- **Echange avec le Conseil Général** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 29 juin 2007 autorisant l'échange entre la Commune et le Conseil Général d'un terrain dans la zone artisanale et du terrain contigu au Collège Laurent Eynac. La situation n'a toujours pas été régularisée. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange entre la Commune et le Conseil Général d'un terrain dans la zone artisanale et du terrain contigu au Collège Laurent Eynac.
- **Dossier FILLETON** : suite à des problèmes d'écoulement d'eau dans la cave de Monsieur FILLETON, Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre un tuyau permettant de canaliser cette eau. Le Conseil est d'accord pour que la Commune prenne en charge le PVC et l'avaloir.
- **Dossier GINEYS** : Monsieur GINEYS demande de pouvoir installer un escalier. Le Conseil l'autorise avec 13 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, à poser un escalier mais précise qu'il devra être amovible et utilisé seulement à l'occasion de ses livraisons.
- **Exonération taxe professionnelle pour les nouvelles entreprises** : cette exonération est possible pendant 5 ans pour les artisans et est de droit. Le Conseil décide de maintenir cette disposition.

Projet d'aménagement des bâtiments conventuels

Monsieur le Maire présente un projet de réaménagement qui porte sur les bâtiments conventuels, le château abbatial, l'école St Joseph et la maison de retraite. L'objectif est de mettre à profit les travaux très importants engagés par la précédente municipalité, de

rationnaliser l'utilisation des locaux et de mettre en place une politique globale d'aménagement du Monastier par étapes successives et à long terme. Un débat s'engage à l'initiative d'André Nicolas sur les coûts de fonctionnement qui seraient liés à ces nouveaux aménagements. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le projet d'aménagement de l'aile nord, une décision définitive devant être prise avant le 15 juin afin de ne pas perdre le bénéfice de subventions importantes. Le Conseil approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire demande également de transférer le projet de l'école de musique intercommunale dans les bâtiments conventuels pour occuper un espace vacant important que la commune ne serait jamais en mesure de rénover pour son propre compte. Eric ANDRIEU précise que ces projets coûteux n'ont jamais été présentés auparavant. Renée VAGGIANI précise quant à elle que les responsables de l'école de musique avaient précédemment accepté le projet situé à l'école St Joseph. Monsieur le Maire souligne que le déplacement de l'école de musique avait été envisagé il y a quelques mois mais n'avait pu être présenté pour de multiples raisons. Il rappelle que ce changement de destination s'inscrit dans une démarche globale cohérente touchant de nombreux domaines (école de musique ; musées ; centre de loisirs ; relais assistantes maternelles ; pôle santé ; maison de retraite ; marché aux bestiaux) et dans des lieux différents. Cette modification constitue par ailleurs un excellent moyen de mettre à profit les investissements lourds déjà engagés. Il demande de passer au vote et le transfert du projet est approuvé avec 13 voix pour et 6 voix contre.

Financements des investissements

Régis LAC précise que les subventions afférentes aux différents travaux ne sont pas encore rentrées. De plus la ligne de crédit ouverte pour la Commune est entièrement débloquée. Dans le budget primitif il a été prévu 700 000 € d'emprunt. Pour cette année, les travaux de réfection de la toiture du gymnase et de la construction d'un marché aux bestiaux sont suspendus, ceci pour étudier toutes les possibilités et ne pas prendre de décision trop hâtive. Il propose d'ouvrir une ligne de crédit de 300 000 € et de contracter un emprunt de 500 000 €. André NICOLAS précise que l'on n'aura peut-être pas besoin de 500 000 € d'ici la fin de l'année et qu'un emprunt de 400.000 € pourrait être suffisant. Régis LAC présente 2 propositions de deux organismes. Le Conseil décide avec 13 voix pour et 6 voix contre de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne au taux de 4.79 € et d'ouvrir une ligne de crédit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 €.

Réhabilitation des bâtiments conventuels : affermissement des tranches conditionnelles.

Considérant que l'opération est réalisée en lots séparés et que les prestations concernant la tranche conditionnelle 1 doivent être réalisées, Monsieur le Maire propose au conseil d'affermir la tranche conditionnelle 1 à tous les lots concernés. Le Conseil approuve à l'unanimité. Le Conseil décide également de supprimer les poids de l'horloge pour installer un système électronique, solution plus onéreuse à l'achat mais plus économique à l'entretien et ne requérant pas le passage d'une commission de sécurité régulière. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Délégations au Maire

Afin de pouvoir assurer une bonne gestion des affaires communales et une plus grande efficacité, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il peut recevoir des délégations du conseil municipal, pour la durée de son mandat, dans différents domaines, en vertu de l'Article L2122-22, modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 13.

Après avoir pris connaissance du texte de loi, et après en avoir délibéré, le Conseil donne délégation au Maire pour :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 4 600 € par le conseil municipal ;

Indemnité d'éviction ALLEGRE

Monsieur le Maire présente au conseil la convention rédigée avec Monsieur ALLEGRE suite à l'achat de parcelles aux consorts GENTES :

- Un accord amiable intervient entre le propriétaire et le locataire des parcelles n° 2168, 2170, 2171 et 2172, section A (provenant de la division des parcelles n° 925 et 2030 section A), en raison de l'achat de ces parcelles par la Commune aux consorts GENTES pour la construction de la nouvelle station d'épuration.
- Monsieur Gérard ALLEGRE, domicilié St Victor, 43150 le Monastier-sur-Gazeille, accepte d'abandonner la location libre de ces parcelles.
- La Commune du Monastier-sur-Gazeille et Monsieur Gérard ALLEGRE s'engagent à renoncer à tous recours contre les parties en présence.
- La surface des parcelles délaissées est de 1 ha 25 a 45 ca, soit 12 545 m².
- Une indemnité d'éviction de 0.30 € par m² sera versée à Monsieur ALLEGRE.

Il précise que cette convention avait été négociée avec Monsieur ALLEGRE par la précédente municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette convention et autorise *a posteriori* Monsieur le Maire à signer ce document avec Monsieur Gérard ALLEGRE.

Convention avec la SARL EYRAUD

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention à rédiger avec la SARL EYRAUD, afin de lui mettre à disposition gratuitement une partie de l'ancienne zone de stockage pour les besoins de son activité. En contrepartie, la SARL EYRAUD s'engage à aplanir le terrain voisin qui sera utilisé par la section « Maquettes et Modélisme » dépendant de l'Association « Club Histoire, Révolution, Consulat et Empire ». Elle accepte par ailleurs de prêter gracieusement son rouleau compresseur à la Commune du Monastier-sur-Gazeille en cas de besoins ponctuels pour des travaux communaux, et ce uniquement lorsque ce dernier est disponible sur place.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet de convention présenté et autorise Monsieur le Maire à signer ce document avec le gérant de la SARL EYRAUD.

Convention avec No'mad pour l'occupation des salles du Château :

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention à rédiger avec les responsables de l'association No Mad Band concernant l'occupation du château. Après en

avoir délibéré, le conseil approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document avec le Président de l'association.

Convention avec Le Festival de Cuivres :

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention annuelle avec le Festival. Après en avoir délibéré, le conseil donne l'autorisation au Maire de signer le document.

Convention avec La Boule de l'Air et la Pétanque Amicale

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention à rédiger avec les présidents des associations Pétanque Amicale et La Boule de l'Air, concernant l'occupation du boulo-drome. Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet de convention présenté et autorise Monsieur le Maire à signer ce document avec les Présidents des associations en question.

Saison touristique

Une rencontre aura lieu prochainement avec le Comité des Fêtes

Travaux divers

TRAVAUX A EFFECTUER

La commission Travaux s'est réunie et a fixé des priorités. Les dossiers à traiter en premier lieu sont :

- L'aménagement de la plateforme de déchargement située en face du local technique = les employés effectueront des aménagements sur cette plateforme qui pose certains problèmes de sécurité.
- L'installation de bancs sur la Transcévenole = des bancs seront installés sur la Transcévenole.
- Toilettes municipales = elles seront restaurées progressivement, tant pour des raisons sanitaires que pour l'image de notre commune.
 - La rénovation du mur de Monsieur Riou pour des raisons de sécurité.
 - La Rénovation d'une colonne située à l'entrée de l'abbatiale qui menace de s'effondrer.
 - La Réhabilitation du Chemin de Granegoule qui a été emporté par les eaux. .
 - La Restauration de la partie inférieure du Pont de Granegoule dont les pierres se descendent.
 - La Réparation du parking situé près de la Gendarmerie car il s'affaisse.
 - La Restauration du Four du Mont.
 - La Réhabilitation du local des Chasseurs qui est en très mauvais état.
 - La Restauration du Pont des Inclavades en très mauvais état et dangereux.

Questions diverses

- Circulation jours de marché = pour régler la question de la circulation les jours de marché, une réunion avec les commerçants a été programmée.

- Sens de circulation du ramassage scolaire : Monsieur le Maire présente les problèmes de sécurité rencontrés par les transporteurs à l'occasion du ramassage scolaire devant l'école St Dominique. Après en avoir délibéré, le Conseil, prenant en compte les soucis de sécurité des enfants scolarisés à l'école St Dominique, est d'accord à l'unanimité pour imposer au transporteur d'avoir toujours le même sens de circulation, pour faire monter et descendre les enfants côté trottoir devant l'école St Dominique, sens Le Puy, Les Etables.
- Mise en place de containers de recyclage = des containers seront mis en place dans les écoles et vidés chaque semaine afin de faciliter le recyclage et de sensibiliser les jeunes.
- Affiches pour le Musée = comme chaque année, le coût de l'impression sera pris en charge par la municipalité.
 - Représentant à L'OGEC Saint Dominique : Sophie AVOUAC est désignée.
 - Représentant CNAS : Sophie AVOUAC est désignée.
 - Une Subvention de création de 150 € est accordée à l'Association Sports Loisirs.
 - A la demande de l'association Rencontres Contemporaines, le siège de cette dernière sera transféré en Mairie du Monastier.
 - Subvention FDGDON : le Conseil refuse d'attribuer une subvention à cet organisme.
 - Contrat de Maintenance Gaz : un contrat sera signé avec assistance gaz, moins disant, afin d'assurer un entretien de la chaudière gaz située dans le bâtiment occupé par l'Office de Tourisme et l'ADMR.
 - Concours Fleurissement : il est décidé de mettre en place un concours de fleurissement sur la commune pour les particuliers et les commerçants. Les modalités de ce concours seront définies dans les jours qui viennent.
 - Panneau Fin Gras = l'Association Fin Gras demande à la commune de placer un panneau indiquant l'entrée dans la zone AOC. Un site adapté doit être trouvé rapidement. L'entrée nord semble être plus adaptée.
 - Repas Transhumance : des lots repas ont été attribués et seront payés par la Mairie.
 - Commission des Impôts : personnes extérieures : PIERRE ANTHOUARD, PIERRE FAURE, PAUL COURIOL, ANDRE MARCON, NORBERT BONNEFOY, JEAN GERENTES, CECILE PRADIER, KARINE ARSAC, JEAN-PAUL ROBIN, MIRMAND MYRIAM, PHILIPPE GASTEL, GERARD PRADIER.

Dates diverses

- Rencontre avec CAUE le 23/05 AM
- Commission Emploi = samedi 24 mai AM.
- Inauguration l'Hort des Meylleries. Soirée Stevenson le samedi 24 mai.
- Absence du 25 au 30 mai = voyage scolaire en Angleterre.
- Réunion pour la circulation (Marché) avec les Commerçants, vendredi 30 mai à 20 heures.
- Réunion CCAS vendredi 30 mai à 20 heures.
- AG Cahiers du Mézenc. Musée le 26 mai 19 heures (Sophie, Alain, ...).
- Fête du Fin Gras le 1 juin à St Front et Transcévenole.
- Rencontre avec les Pompiers : mardi 3 juin à 20 heures à la Caserne.
- Rencontre avec Mr TSCERTER le 18 juin PM
- Inauguration Exposition Laurent Eynac au Musée. Vendredi 20 juin à 17 heures 30.
- Prochain conseil le 26 juin à 20 h.